

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-092

OBJET : Arrêté de délégation de signature à Mme Marie-Pierre URVOY

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu les articles L.2122-27, L.2122-32 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder délégation de signature à différents agents communaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Marie-Pierre URVOY, adjoint administratif titulaire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, pour l'ensemble de mes fonctions d'officier d'état-civil à l'exception de la célébration du mariage.

Article 2 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet de Vire,
Madame le Procureur de la République de Caen,
L'intéressée,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 19 septembre 2018.

Pour extrait certifié conforme.
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

